ADN PARIS

Siège social : 109, Rue de Courcelles

75017 PARIS

CAPITAL 100 000€ - RCS PARIS 428 911 275

MECELEC COMPOSITES

Siège social : 07300 Mauves Société anonyme au capital de 12 148 776€ 336 420 187 RCS AUBENAS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés et groupement liés

(Assemblée générale du 18 octobre 2019 - Résolution n°8)

ADN Paris

Siège social : 109, Rue de Courcelles

75017 PARIS

CAPITAL 100 000€ - RCS PARIS 428 911 275

MECELEC COMPOSITES

Siège social : 07300 Mauves Société anonyme au capital de 12 148 776€ 336 420 187 RCS AUBENAS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés et groupement liés

(Assemblée générale du 18 octobre 2019 – Résolution n°8)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés et groupement liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Le rapport du conseil d'administration précise que les attributions d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés et groupement qui lui sont liés ne pourront pas porter sur un nombre d'actions représentant plus de 404.959 actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Paris, le 2 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes

ADN PARIS, représentée par

Philippe SIXDENIER